



La vérification a été délivrée au titre de l'action suivante :

Actions de formation

PROJET PÉDAGOGIQUE

ANNEE 2023

FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)

« Prendre soin, c'est porter une attention particulière à une personne qui vit une situation particulière c'est à dire unique ».

Le « prendre soin » s'appui sur le concept de la « pensée complexe », il s'agit d'une approche qui s'efforce de prendre en compte toute la complexité de la personne humaine et qui est bien plus que la somme de tous ses besoins.

Prendre soin selon W. Hesbeen

« Comprendre, c'est aussi, sans cesse, apprendre et ré-apprendre ».

Edgar Morin

« Apprendre est un processus interactif dans lequel les gens apprennent les uns des autres »

Jérôme Bruner

« Étudier sans réfléchir est vain, mais réfléchir sans apprendre est dangereux »

Confucius

SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIFS	5
1 – POLITIQUE QUALITE DE L'INSTITUT	6
2 – CARACTERISTIQUES DE L'INSTITUT	7
• 2.1 EFFECTIF	7
• 2.2 PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ET DE L'INSTITUT	8
2.2.1 - PERSONNEL PERMANENT	8
2.2.2 - PERSONNEL PERMANENT NON ENSEIGNANT.....	8
2.2.3 - PERSONNEL NON PERMANENT	9
2.2.4 - LES LOCAUX ET LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES	9
2.2.5 - LES MOYENS BUDGÉTAIRES.....	10
3 – FINALITES DE LA FORMATION	11
4 – CONCEPTIONS PEDAGOGIQUES	12
5 – DISPOSITIF DE FORMATION	15
• 5.1 REPARTITION DES MODULES DE FORMATION, STAGES, EVALUATIONS : PARCOURS COMPLET	15
5.1.1 - ORGANISATION DE LA FORMATION THÉORIQUE DE 770 HEURES	15
5.1.2 - L'ÉVALUATION DES MODULES	16
5.1.3 : ORGANISATION DE LA FORMATION CLINIQUE DE 770 H.....	16
• 5.2 REPARTITION DES MODULES DE FORMATION, STAGES, EVALUATIONS : PARCOURS PASSERELLES.....	17
5.2.1 - ORGANISATION DE LA FORMATION THÉORIQUE ET CLINIQUE (PARCOURS COMPLET/PARCOURS PASSERELLES)	18
5.2.2 - L'ÉVALUATION DES MODULES	19
6 – L'APPRENTISSAGE DU RAISONNEMENT CLINIQUE PARTAGÉ	19
7 – LE SUIVI PEDAGOGIQUE AU COURS DE LA FORMATION	20
• 7.1 OBJECTIFS.....	20
• 7.2 MODALITÉS DU SUIVI PEDAGOGIQUE.....	21
7-2-1 - SUIVIS PÉDAGOGIQUES INDIVIDUELS	21
7-2-2 - SUIVIS PÉDAGOGIQUES COLLECTIFS.....	21
8 – REFLEXION SUR LE PROJET PROFESSIONNEL	21
• 8.1 OBJECTIFS.....	21
• 8.2 MOYENS PEDAGOGIQUES.....	22
• 8.3 MODALITÉS	22
CONCLUSION :	23

ANNEXES

Annexe I : Organigramme IFSI –IFAS

Annexe II : A - Planning d'année 2023

Annexe III : A - Feuille d'évaluation d'acquisition des compétences en stage parcours complet et passerelle (hors SAPAT/ASSP)
 B - Feuille d'évaluation d'acquisition des compétences en stage parcours passerelle BAC SAPAT
 C - Feuille d'évaluation d'acquisition des compétences en stage parcours passerelle BAC ASSP

Annexe IV : A1 - Contrat pédagogique d'engagement dans la formation parcours complet
 A2 - Contrat pédagogique d'engagement dans la formation parcours passerelle

- B2 - Diagramme de positionnement
- B3 - Positionnement informatique
- C1 - 2^{ème} suivi pédagogique individuel et obligatoire
- C2 - 3^{ème} suivi pédagogique individuel et obligatoire
- C3 - Suivi de l'élève AS
- C4 - Suivi de l'élève 2023 déroulement de l'année
- D1 - Guide méthodologique analyse de la pratique
- D2 - Schéma processus de l'analyse de la pratique
- E - Bilan mi stage

Annexe V : Textes relatifs à la formation aide-soignante

PROPOS INTRODUCTIFS

Un projet pédagogique s'appuie sur les orientations du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Médico-sociales 2019-2023.

Pour répondre aux mutations sociales, économiques, démographiques et environnementales, le Schéma (en cohérence avec le Contrat régional de développement de l'orientation et des formations) est articulé autour de trois axes :

- « maintenir et développer le maillage territorial des formations sanitaires et sociales ;
- rendre les métiers de niveau IV attractifs, adapter les formations aux métiers de demain et aux transformations des organisations ;
- développer l'innovation pédagogique et s'inscrire dans la transformation numérique. »

Il s'adapte en permanence aux problématiques de la santé publique. Son existence donne du sens au dispositif de formation en place. Le projet pédagogique s'inscrit dans une démarche qualité.

Le projet pédagogique 2023 présente l'organisation du dispositif intégral de la formation Aide-soignant. Il est élaboré à partir du référentiel de formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice des missions de l'Aide-Soignante (Arrêté du 10 juin 2021). Il précise les conditions pédagogiques permettant à l'élève d'acquérir les compétences pour l'exercice du métier aide-soignant. Outil de communication, le projet pédagogique est également consultable par l'ensemble des professionnels impliqués dans la formation, et de tout public. Il est mis en ligne sur le site Internet de l'institut : www.ifsitulle.fr.

Le projet pédagogique s'appuie sur des valeurs et des concepts de référence dans le domaine du soin et de la pédagogie. Il participe à la cohérence du processus de professionnalisation. Il est réajusté tous les ans afin d'améliorer la qualité de la formation, en tenant compte des bilans de satisfaction réalisés auprès des élèves, des suggestions des professionnels et des évolutions dans le domaine de la santé et de la formation. Il intègre les politiques nationales et régionales concernant les formations du sanitaire.

L'institut accueille et prend en charge une communauté d'environ 175 étudiants infirmiers, depuis 2022 55 élèves aides-soignants ainsi qu'un public de professionnels dans le cadre des actions de formation continue.

Il est la déclinaison de notre politique orientée vers l'utilisation de pratiques pédagogiques innovantes et adaptées à nos profils d'élèves. Depuis 2021, les élèves aides-soignants ont accès à la plateforme numérique de travail E-Notitia. L'utilisation de cet outil numérique fait suite à l'expérience antérieure de l'utilisation de Google Drive. L'utilisation de la plateforme et des différentes applications (classe virtuelle, évaluations à

distance, suivi pédagogique individuel ou en groupe et capsules numériques) permettent de diversifier les outils.

Cette expérience nous amène à changer de paradigme et en conséquence questionne la posture pédagogique du formateur mais aussi les capacités d'autonomie des élèves. Elle a permis de mesurer également les limites de l'enseignement à distance dans le cadre des formations initiales professionnelles.

Le centre hospitalier Cœur de Corrèze de Tulle est notre premier partenaire en potentiel d'accueils des élèves en stages diversifiés. Nous sollicitons les structures extra hospitalières du département permettant aux élèves de se confronter aux multiples exercices professionnels. Il faut mentionner ici, un investissement important des équipes d'encadrement sur les différents lieux de stage. Un travail collaboratif est mené entre l'équipe pédagogique de l'institut, les cadres de proximité et les tuteurs de stage. Ceux-ci ont la responsabilité d'évaluer le niveau d'acquisition des compétences en situation clinique. Une politique de stage est partagée. Elle se concrétise par un suivi de l'actualisation des livrets d'accueil et d'encadrement. Elle s'appuie également par l'organisation d'une journée annuelle du tutorat.

1 – POLITIQUE QUALITE DE L'INSTITUT

En contrepartie de son financement public, l'Institut s'engage à dispenser un service de qualité au meilleur coût et répondant aux attentes des parties intéressées (élèves, intervenants, tutelles, financeurs, recruteurs etc.).

Pour cela, l'institut tient compte du contexte en mutation pour mettre en place un dispositif de formation innovant et de qualité.

Cet engagement s'appuie sur une politique qualité et sur les postulats suivants :

- un engagement de la fonction centrale au soutien de la politique d'amélioration continue de la qualité managée par la directrice de l'institut et les pilotes de processus,
- Une implication collective de l'ensemble de l'équipe à la réussite de cette politique mise en place,
- Une politique au service de la satisfaction des apprenants, des personnels de l'institut et des autres parties prenantes,
- Une mise en valeur de nos compétences par une évaluation de nos actions,
- Un suivi et une amélioration de nos indicateurs de performance,
- Une politique de communication interne et externe afin de se faire connaître, de valoriser les missions de l'institut et la vie institutionnelle, d'apporter une lisibilité de nos formations, des modalités d'admission, de réussite et de la qualité de vie étudiante.

Cette politique contribue, dans un contexte de changement profond des formations en santé, à re-questionner nos stratégies et à interpeller nos pratiques pédagogiques. Les enjeux de l'institut sont de former de futurs professionnels qui pourront s'intégrer et s'adapter au système de santé d'aujourd'hui et de demain.

Pour cela, l'institut s'engage à :

- Maintenir une attractivité territoriale par des actions de communication sur les métiers du soin,
- Contribuer au recrutement et à la fidélisation des sortants diplômés sur le territoire,
- Adapter les pédagogies et l'accompagnement aux profils des apprenants pour les amener à la réussite et à la diplomation,
- Développer des moyens pédagogiques différentiés et innovants (simulation ; numériques ; e-learning, principe de classe inversée...) pour préparer les apprenants à l'utilisation de l'e-santé et au travail en inter professionnalité,
- Faire évoluer son ingénierie de formation initiale et continue face aux enjeux démographiques de demain et problématiques de santé à venir,
- Développer l'opportunité de formations en contrat d'apprentissage,
- Proposer des actions de formation continue pour l'amélioration des compétences des membres de l'équipe de l'institut,
- Conforter sa contribution aux réseaux professionnels et associatifs : les Instituts de formations NA ; les établissements de l'éducation nationale, les réseaux associatifs (CEFIEC, ANDEP, AFDS, GERACFAS...) ; mission locale, CIO et pôle emploi ; région, ARS, ...

Cette politique qualité est valorisée par l'obtention de la certification QUALIOPI depuis novembre 2020, suite à l'audit initial de certification par



2 – CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTITUT

2.1 Effectif

Quota 2023 : autorisation de quota 55 dont 5 places financées dans le cadre du Ségur Santé (hors reprise de formation, mutation et apprentissage ...)

- élèves cursus complet
- élèves cursus passerelle

L'IFAS dès 2022, met en place la formation par l'apprentissage pour les parcours passerelles SAPAT et ASSP. Une convention est signée avec le centre de formation d'apprentis du sanitaire et du social de Niort, agréée par la région Nouvelle Aquitaine.

2.2 Présentation de l'équipe et de l'institut

2.2.1 - Personnel permanent

L'équipe est composée d'une équipe pédagogique sous la responsabilité de la directrice (cf. Annexe 1).

La directrice est responsable du bon fonctionnement de l'Institut tant sur le plan administratif que pédagogique. Elle garante de la qualité de l'ingénierie pédagogique mise en place. Elle est également responsable de la politique de management et de la politique qualité de l'institut. Elle travaille en partenariat avec l'équipe de direction du Centre Hospitalier de Tulle.

Les formateurs assurent sous l'autorité de la directrice, l'enseignement théorique et de la pratique soignante, le suivi pédagogique et l'évaluation continue des élèves.

Afin de développer leurs compétences, des actions de formations continues leur permettent de faire évoluer leurs pratiques pédagogiques et le contenu des enseignements.

Une formatrice référente a pour mission de piloter l'organisation et le suivi de l'année de formation.

Elles interviennent ponctuellement au regard de leurs compétences auprès des étudiants infirmiers. Elles font le lien avec les intervenants extérieurs.

Les formatrices assurent aussi des actions de formation continue.

Les cadres formateurs de l'IFSI interviennent également auprès des élèves aides-soignants.

2.2.2 - Personnel permanent non enseignant

Depuis juillet 2021, la documentaliste de l'IFSI/IFAS collabore avec les documentalistes de l'université à l'animation et fonctionnement de l'antenne du Service Commun de Documentation (SCD) de l'Université de Limoges, situé au RDC du bâtiment 419. Elle gère les collections de l'Institut. Elle apporte une réponse ciblée aux demandes des élèves de l'IFAS. Elle propose également une formation à la recherche documentaire, notamment en ligne, pour les élèves. Cet accompagnement a pour but de développer l'autonomie des élèves dans la recherche et l'exploitation d'informations professionnelles, dans le repérage de ressources fiables, et par l'appropriation d'outils de collecte de données probantes dans le domaine paramédical.

Elle travaille en collaboration avec l'équipe pédagogique et participe à tous les projets en lien avec le domaine documentaire.

Le personnel administratif : Le nombre d'étudiants et d'élèves formés génère des activités afférentes à la formation notamment en matière d'accueil, de gestion administrative et financière, mais également des activités liées à l'inscription en formation des élèves et à la gestion de leurs dossiers. Les deux secrétaires de l'institut travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe. Elles contribuent au bon fonctionnement de l'Institut.

2.2.3 - Personnel non permanent

Des intervenants, médecins, pharmaciens, cadres infirmiers, infirmiers, aides-soignants, psychologues, professionnels de santé hospitaliers et extrahospitaliers, assurent des cours spécifiques à leur fonction et à leurs compétences, en collaboration avec l'équipe pédagogique et ceci en lien avec le programme de formation dans le cadre du projet pédagogique de l'Institut.

2.2.4 - Les locaux et les ressources pédagogiques

L'Institut offre des espaces d'accueil, sécurisés permettant l'organisation des enseignements.

❖ La plateforme d'apprentissage en ligne E-NOTITIA :

Cette plateforme, mise à disposition par l'Université de POITIERS, à partir de janvier 2021, propose un espace de travail partagé (ENT) à l'usage de l'IFAS de Tulle comme espace de communication des supports de formation et une offre de fonctionnalités à des fins pédagogiques.

❖ D'autres équipements et outils pédagogiques : permettent une formation de qualité. Un investissement important a permis d'améliorer nos outils de visionnage et nos espaces de travail :

- ✓ 1 vidéo-projecteur fixe dans chaque salle de cours,
- ✓ 2 écrans numériques interactifs mobiles
- ✓ 2 vidéo projecteurs interactifs
- ✓ 3 laboratoires de simulation avec enregistrement images et son pour la simulation scénarisée
- ✓ 5 espaces de simulation procédurale,
- ✓ des espaces de travail sur l'ensemble du bâtiment grâce au wifi.
- ✓ 1 salle informatique avec accès à Internet gratuit, PC accessibles aux élèves
- ✓ 1 amphi équipé pour le web conférence
- ✓ 1 espace de détente dit de co- Working pour les élèves et les étudiants
- ✓ 1 site Internet dédié et 1 page Facebook,

❖ L'apprentissage par la simulation :

L'objectif principal de la simulation est :

« Jamais la première fois sur le patient »¹.

DIFFERENTS TYPES DE SIMULATION SONT UTILISES :

La simulation dite procédurale : C'est un atelier pour apprendre une activité de soin : les soins d'hygiène et de confort, l'ergonomie.

Il permet l'acquisition de la maîtrise d'un geste. Pour cela, des pré- requis sont demandés aux élèves en amont de l'atelier.

¹ Granry, JC Moll MC, Recommandations de la Haute Autorité de Santé, janvier 2012.

La simulation (avec scenarii) avec des patients standardisés ou mannequin informatisé : elle se fonde sur le jeu de rôle et se caractérise par le réalisme du cadre clinique dans lequel il se déroule. Les signes cliniques, le langage corporel et les réactions émotionnelles sont définis en amont. Les élèves jouent le rôle du patient et leur propre rôle. Cette simulation permet l'apprentissage de compétences dans un contexte en insérant un élément imprévu.

Un scénario est créé avec un contexte donné afin de travailler les comportements professionnels.
(Exemple : soins à une personne porteuse d'une prothèse totale de hanche)

La simulation avec un mannequin : Le mannequin possède un simulateur de signes vitaux (toux, gémissement, voix par l'intermédiaire du formateur, pouls, TA) qui peuvent être modifiés selon les besoins et un scope qui peut être branché. Dans cette séance, les élèves jouent leur propre rôle d'apprenant.

Comme pour la simulation avec patient standardisé, la simulation avec mannequin permet l'apprentissage de compétences dans un contexte en insérant un élément imprévu. Pour le formateur cette méthode lui permet une proximité plus grande avec les élèves facilitant les échanges (interactivité). Il est aussi possible d'organiser des exercices d'encadrement avec les étudiants infirmiers.

- ❖ **Usages numériques** : Les formatrices diversifient leurs méthodes pédagogiques notamment par la création et l'utilisation de supports numérisés. Ces principes innovants seront poursuivis
- ❖ **La proximité de l'IFSI dans l'enceinte de l'établissement** : permet d'organiser des échanges entre étudiants infirmiers et élèves aides-soignants favorisant ainsi l'apprentissage du travail en collaboration, notamment grâce à la formation en laboratoires de pratique simulée partagés avec l'IFSI dans le cadre de modules.
- ❖ **La proximité du Centre Hospitalier** : facilite les interventions et le partenariat avec les professionnels hospitaliers médicaux et paramédicaux.
- ❖ **Les terrains de stages** :

La directrice s'assure de l'agrément des stages. L'équipe pédagogique attribue les stages, afin de personnaliser au mieux le parcours de l'élève.

Chaque formateur est référent de terrains de stages pour être l'interlocuteur privilégié des professionnels de terrain.

Les formateurs sont attentifs en ce qui concerne l'éloignement de la structure et des spécificités au moment de l'attribution des stages.

2.2.5 - Les moyens budgétaires

La région Nouvelle-Aquitaine assure la prise en charge du coût pédagogique de la formation pour la plupart des élèves. Géré conjointement par la directrice de l'Institut et la direction du Centre Hospitalier de Tulle, le budget C (faisant partie du budget annexe du centre hospitalier) est entièrement consacré à la gestion

des formations de l’Institut. La proposition budgétaire est soumise à validation et vote du conseil régional Nouvelle Aquitaine pour attribution d’une dotation annuelle.

La taxe d’apprentissage perçue chaque année permet d’améliorer les équipements et du fond documentaire du CDI.

3 – FINALITES DE LA FORMATION

La formation conduisant au diplôme d’Etat d’aide-soignant est fondée sur les référentiels d’activités, de compétences du métier d’aide-soignant et basée sur l’alternance au travers d’un enseignement théorique et clinique, en référence de l’arrêté du 10 juin 2021 :

Définition du métier et les missions associées :

« En tant que professionnel de santé, l’aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l’autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l’infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d’une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- 1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;*
- 2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;*
- 3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel »*

Définitions des soins à réaliser par l’aide-soignant :

« Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l’être humain. Dans le cadre de son exercice, l’aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

1. Les soins courants dits « de la vie quotidienne ». L’aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l’infirmier. Les soins courants doivent permettre d’assurer la continuité de la vie dans une situation d’autonomie partielle et dans le cadre d’un état de santé stable, c’est-à-dire qui n’est pas sujet à des fluctuations, et constant, c’est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s’interrompt.

Pour qu’un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;*
 - les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.*
- 2. Les soins aigus. L’aide-soignant collabore avec l’infirmier pour leur réalisation. Pour qu’un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :*
- les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;*

- *les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;*
- *les soins sont dispensés durant la phase aigüe d'un état de santé. »*

La formation va permettre à l'élève de devenir **un professionnel débutant**. La finalité de la formation est de **professionnaliser** l'élève afin qu'il :

- devienne un praticien autonome, responsable et réflexif,
- développe des ressources et une éthique professionnelle,
- apprenne à reconnaître et à gérer ses émotions.

4 – CONCEPTIONS PEDAGOGIQUES

❖ Elève :

L'élève dispose d'un vécu, d'expériences qui sont autant d'atouts à valoriser. Il évolue dans un groupe et s'engage dans un parcours de formation qui développe son **autonomie** et sa **responsabilité** dans un processus de professionnalisation.

L'autonomie : c'est se gérer dans un cadre défini. C'est prendre des initiatives pertinentes dans une dimension collective. Elle sous-tend la notion de progression tout au long de la formation.

La responsabilité : c'est la capacité à s'engager, à tenir et à assumer ses engagements et à mesurer la conséquence de ses actes. L'élève, dans cette formation s'engage à travailler et à se donner les moyens de réussir. Il est de sa responsabilité de respecter les règles posées et d'acquérir les connaissances fondamentales qu'il mettra au service des personnes soignées à travers ses actes de soins.

❖ Le Formateur :

Le formateur accompagne l'élève dans son parcours de formation en créant une relation pédagogique basée sur la confiance. Il n'est plus l'unique dispensateur des connaissances. Le formateur crée les situations propices aux apprentissages, oriente les élèves vers les ressources utiles et les conseille afin de compléter leurs connaissances. Le formateur en partant des capacités spécifiques de l'élève, va lui permettre de développer ses propres raisonnements.

❖ Les valeurs humanistes :

Elles sont caractérisées par :

- le **respect de l'autre** avec l'écoute, la tolérance et la bienveillance (altruisme, le respect du secret professionnel, de la discréetion, des règles établies...)
- la **solidarité** (s'investir dans un projet commun avec l'obligation morale de ne pas desservir les autres) et l'entraide (s'aider mutuellement), négocier, collaborer, se préparer au travail en équipe.

- la **loyauté** : fidélité à tenir ses engagements (droiture et honnêteté), conscience professionnelle, rigueur, ponctualité, être responsable de ses actes et de ses paroles ...

❖ **Les principes pédagogiques :**

Ils sont basés sur **l'alternance** entre l'enseignement des connaissances et l'apprentissage des compétences en situations professionnelles. L'alternance se décline sous différentes formes :

- ✓ l'alternance inductive pose comme principe la prise en compte des expériences des élèves pour illustrer des enseignements.
- ✓ l'alternance déductive : où la technique est considérée comme une application du savoir.
- ✓ l'alternance intégrative combine les deux approches et conduit à la compétence.

Le nouveau référentiel est fondé sur le courant socioconstructiviste² comme modèle pédagogique. L'élève construit ses compétences à travers trois paliers progressifs :

- ✓ **comprendre** : l'élève acquiert les savoirs nécessaires à la compréhension de la situation et du résultat attendu,
- ✓ **agir** : l'élève mobilise ses savoirs en situation et acquiert la capacité à agir et à apprécier le résultat de son action,
- ✓ **transférer** : l'élève transpose ses acquis dans de nouvelles situations, ce qui lui permet de conceptualiser et d'acquérir la capacité à s'adapter à des situations nouvelles.

L'analyse réflexive est une notion centrale de la démarche pédagogique de l'équipe. La réflexivité est une composante essentielle de la professionnalité car elle permet à l'acteur d'être auteur. C'est une posture apprenante qui permet de s'interroger, elle concerne l'apprenant, le formateur, le professionnel.

La posture réflexive est une posture critique, un regard sur l'action qui se déroule avant, pendant et après. Philippe PERRENOUD distingue le praticien réfléchi (intelligent) du praticien réflexif qui cherche à se prendre pour objet de réflexion. Ainsi, l'analyse réflexive permet de développer un esprit d'analyse critique, de donner du sens aux situations, d'approfondir un raisonnement et d'en rechercher des solutions adaptées. Elle s'effectue :

- ✓ avant l'action, à la recherche du sens, « pourquoi je fais ? »,
- ✓ dans l'action, permettant de réajuster et de s'adapter en cours de situation, « comment je fais ? ». C'est d'identifier les savoirs mobilisés lors de l'action, d'établir des liens, d'apprendre à échanger sur sa pratique et celle des autres, de résigner le sens d'une situation, de développer des apprentissages, de travailler la transférabilité des compétences,
- ✓ sur l'action, la réflexion est plus approfondie et apporte un enrichissement professionnel, une prise de recul et une distanciation sur l'action.

La réflexivité est inhérente à la **construction des compétences**, car la compétence est le « savoir agir » en situation.

Définitions de la compétence

Selon Guy Le Boterf³ « être compétent : c'est savoir agir au-delà de savoir exécuter»⁴.

Selon lui : « La compétence est la mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs, dans une situation et un contexte donné »

Pour cela, l'élève doit être capable de mobiliser des ressources internes et externes afin d'agir face à une situation complexe. Les ressources mobilisées sont des domaines :

- ✓ des savoirs théoriques
- ✓ des savoirs procéduraux
- ✓ des savoir-faire procéduraux
- ✓ des savoir-faire expérientiels
- ✓ des savoir-faire sociaux
- ✓ des savoir-faire cognitifs

Une personne est compétente si elle est capable de réussir une action mais aussi de comprendre pourquoi et comment elle agit. Elle doit donc faire preuve de réflexion afin de pouvoir transférer sa compétence dans d'autres situations⁵. Les exercices en situations simulées permettent aussi d'acquérir des compétences.

❖ L'initiative :

Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez l'élève des capacités d'initiative et d'anticipation.

❖ La progression :

L'organisation de la planification des blocs de compétences (modules de formation et stages) est sous la responsabilité de l'Institut de formation. Celle-ci doit permettre une progression à l'acquisition des compétences métiers jusqu'à la fin de la formation.

❖ Les outils pédagogiques :

- **Le Port Folio** dont les objectifs principaux sont :

- ✓ « De favoriser une analyse de la pratique qui conduit à la professionnalisation.
- ✓ De faire le lien entre la formation théorique et la pratique sur le terrain.
- ✓ De suivre la progression au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme. »

² Courant créé à partir des travaux de Piaget puis Vygotsky sur les apprentissages

³ Le Boterf, Guy: *Construire les compétences individuelles et collectives* ; éditions pluriel 2000

⁴ Le Boterf, G, Développer la compétence des professionnels, Edition organisation, Paris, 2002.

⁵ Le Boterf, Guy: *Construire les compétences individuelles et collectives* ; éditions pluriel 2000

Cet outil permet :

- ✓ « D'effectuer un bilan de chaque période en milieu professionnel pour identifier les acquis, les points positifs, les difficultés et les éléments restant à acquérir.
- ✓ De réaliser une auto-évaluation des compétences acquises permettant un échange avec le tuteur. »

Le contenu, l'utilisation et l'intérêt de cet outil est expliqué à l'élève en début de formation.

- **Le Contrat pédagogique d'engagement dans la formation :**

C'est un accord qui formalise l'engagement mutuel entre l'IFAS et l'élève. Celui-ci est fondé sur les exigences du savoir, le comportement de l'apprenant et l'intervention du formateur. Pour chaque type de parcours, le contrat pédagogique d'engagement sera adapté. Des avenants peuvent être mis en place si l'élève nécessite un étayage pédagogique.

- **Le diagramme de positionnement :**

C'est une auto évaluation de l'élève sur différents critères de capacités et de représentations. Ce diagramme est réalisé lors des suivis pédagogiques (début, mi et fin de formation). IL permet à l'élève de faire sa propre analyse de sa progression vers sa professionnalisation.

5 – DISPOSITIF DE FORMATION

La formation est modulable au regard des acquis et de la validation de certains diplômes. L'hétérogénéité des parcours et la diversité générationnelle amènent l'équipe pédagogique à s'adapter dans la mise en œuvre du programme et du projet pédagogique au travers d'une ingénierie complexe. On parle de formation individualisée et personnalisée avec la mise en place d'un suivi pédagogique spécifique pour chaque élève.

5.1 Répartition des modules de formation, stages, évaluations : **parcours complet**

Le planning (cf. Annexe II - A) identifie l'organisation de la formation des parcours complets et parcours passerelles (cf. Annexe II - B-C).

5.1.1 - Organisation de la formation théorique de 770 heures

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les trois premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 h

Module 2. - Repérage et prévention des situations à risque	21 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182 h
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
Module 9. – Traitement des informations	35 h
Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

5.1.2 - L'évaluation des modules

L'évaluation fait partie intégrante du processus d'apprentissage et du développement des compétences.

Elle permet de mesurer l'atteinte des objectifs de formation par l'élève (**cf. Annexe II - D**).

❖ Evaluations théoriques :

- Evaluations normatives à partir d'une étude de situation (modules 1, 2 du bloc 1 ; modules 3, 4 du bloc 2 ; module 8 du bloc 4, modules 9, 10 du bloc 5)
- Evaluations normatives à partir de situations relationnelles : (modules 6, 7 du bloc 3)
- Evaluations normatives en pratiques simulées : module 5 du bloc 2
 - ❖ L'élève est informé de ses résultats de la 1^{ère} session, mais selon les directives de la DREETS, les résultats de la 2^{ème} session ne sont pas communiqués à l'élève avant le jury du diplôme d'état.
- Evaluation formative : est une aide à l'apprentissage et permet à l'élève de repérer ses acquis, ses lacunes, d'ajuster ses connaissances, corriger ses erreurs. Des exercices formatifs (exercices de démarche clinique, des entraînements aux situations d'évaluations) sont des activités d'enseignement et d'apprentissage

5.1.3 : Organisation de la formation clinique de 770 h

Par une pédagogie d'alternance, le stage est un temps fort et privilégié dans la formation. Il permet l'acquisition progressive des compétences tout au long de la formation. Celles-ci sont évaluées par les professionnels à chaque stage suivant une grille d'évaluation (**cf. Annexe III - A-B-C**)

Il constitue un lieu d'apprentissage, de découverte et de confrontation avec la réalité professionnelle. Les stages s'effectuent en milieu hospitalier, en structures du medico- social (grand âge, handicap psychique et/ou physique), au domicile. Ces structures doivent proposer un encadrement adapté. Au terme des 4 stages, l'élève doit valider les 11 compétences.

❖ **Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :**

- **Période A de 5 semaines**
- **Période B de 5 semaines**
- **Période C de 5 semaines**
- **Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences**

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires 2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne 5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage 7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités 11-organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques

 **5.2 Répartition des modules de formation, stages, évaluations : parcours passerelles**

Le planning (cf. Annexe II - A) identifie l'organisation de la formation des parcours complets et parcours passerelles (cf. Annexe II - B-C).

5.2.1 - Organisation de la formation théorique et clinique (parcours complet/parcours passerelles)

CONTENUS PARCOURS DE FORMATION	ACCOMP. INDIVIDUEL	BLOC 1		BLOC 2			BLOC 3		BLOC 4	BLOC 5		FORMATION CLINIQUE	TOTAL HEURE DE FORMATION
		COMPETENCE 1	COMPETENCE 2	COMPETENCE 3	COMPETENCE 4	COMPETENCE 5	COMPETENCE 6	COMPETENCE 7	COMPETENCE 8 ET 9	COMPETENCE 10	COMPETENCE 11		
		MODULE 1	MODULE 2	MODULE 3	MODULE 4	MODULE 5	MODULE 6	MODULE 7	MODULE 8	MODULE 9	MODULE 10		
PARCOURS COMPLET	77 H	147 H	21 H	77 H	182 H	35 H	70 H	21 H	35 H	35 H	70 H	770 H 4 stages	1540 H
ASH EN PROMO PRO	77 H	147 H	21 H	77 H	182 H	35 H	70 H	21 H	35 H	35 H	70 H	560 H 3 stages	1330 H
BAC SAPAT	77 H	Equival.	Equival.	77 H	182 H	35 H	Equival.	Equival.	35 H	35 H	70 H	490 H 3 stages	1001 H
BAC ASSP	77 H	Equival.	Equival.	77 H	182 H	35 H	Equival.	Equival.	Equival.	Equival.	Equival.	350 H 2 stages	721 H
DE AMBU 2006	77 H	147 H	21 H	35 H Allègement	168 H Allègement	Equival.	21 H Allègement	21 H	21 H Allègement	14 H Allègement	49 H Allègement	595 H 3 stages	1169 H
ARM 2019	77 H	147 H	Disp. de formation	21 H Allègement	161 H Allègement	35 H	21 H Allègement	21 H	35 H	Equival.	35 H Allègement	595 H 3 stages	1148 H
DEAES 2021	77 H	98 H Allègement	14 H Allègement	63 H Allègement	161 H Allègement	Equival.	Equival.	21 H	21 H Allègement	Equivalence totale		420 H 2 stages	875 H
DEAES 2016	77 H	98 H Allègement	14 H Allègement	77 H	161 H Allègement	35 H	Equival.	21 H	35 H	Equival.	35 H Allègement	420 H 2 stages	973 H
TP ADVF	77 H	98 H Allègement	Disp. de formation	77 H	182 H	Disp. de formation	Disp. de formation	21 H	35 H	28 H Allègement	49 H Allègement	595 H 3 stages	1162 H
TP ASMS	77 H	98 H Allègement	14 H Allègement	77 H	182 H	35 H	35 H Allègement	21 H	Equivalence totale	14 H Allègement	49 H Allègement	595 H 3 stages	1197 H
DE AP 2006	77 H	84 H Allègement	14 H Allègement	28 H Allègement	70 H Allègement	Equival.	Equival.	21 H	Equivalence totale	Equival.	35 H Allègement	245 H 2 stages	574 H
DE AP 2021	77 H	70 H Allègement	7 H Allègement	14 H Allègement	56 H Allègement	Equival.	Equivalence totale		Equivalence totale	Equivalence totale		245 H 2 stages	469 H

DEFINITIONS :

BAC SAPAT : Service aux personnes et aux territoires

BAC ASSP : Accompagnement soins et services à la personne

DE AP : Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture

TP ASMS : Titre professionnel Agent de service médico-social

ARM : Assistant de régulation médicale

DE AMBU : Diplôme d'Etat Ambulancier

DE AES : Diplôme d'Etat Accompagnant éducatif et social

TP ADVF : Titre professionnel Assistant de vie aux familles

Allègement de formation : Diminution de la durée de formation du domaine concerné, mais ne dispense pas des épreuves de certification. L'allègement ne valide donc pas la compétence.

Dispense de formation (Disp. De formation) : Dispense de formation mais validation du domaine de compétence correspondant avec les épreuves de certification s'y rapportant.

Equivalence (Equival.) : Validation du domaine de compétence sans évaluation.

5.2.2 - L'évaluation des modules

L'évaluation fait partie intégrante du processus d'apprentissage et du développement des compétences. Elle permet de mesurer l'atteinte des objectifs de formation par l'élève (cf. **Annexe II - D**).

❖ Evaluations théoriques :

- Evaluations normatives à partir d'une étude de situation (modules 1, 2 du bloc 1 ; modules 3, 4 du bloc 2 ; module 8 du bloc 4, modules 9, 10 du bloc 5)
- Evaluations normatives à partir de situations relationnelles : (modules 6, 7 du bloc 3)
- Evaluations normatives en pratiques simulées : module 5 du bloc 2
 - ❖ L'élève est informé de ses résultats de la 1ère session, mais selon les directives de la DREETS, les résultats de la 2^{ème} session ne sont pas communiqués à l'élève avant le jury du diplôme d'état.
- Evaluation formative : est une aide à l'apprentissage et permet à l'élève de repérer ses acquis, ses lacunes, d'ajuster ses connaissances, corriger ses erreurs. Des exercices formatifs (exercices de démarche clinique, des entraînements aux situations d'évaluations) sont des activités d'enseignement et d'apprentissage

6 – L'APPRENTISSAGE DU RAISONNEMENT CLINIQUE PARTAGÉ

Le contexte des exercices professionnels, la nécessité de former les futurs professionnels à la prise en charge personnalisée des patients inscrits dans des parcours de soins standardisés mais parfois complexes, à un travail en inter- professionnalité, demandent de faire évoluer notre enseignement au raisonnement et à la démarche clinique par l'utilisation du modèle clinique tri-focal, développé par Thérèse Psiuk.

Selon Marchal, 2002 « Ainsi, le raisonnement clinique est fondamental à l'exercice de la profession soignante et notamment infirmière. Il permet un travail en interdisciplinarité nécessaire à la complexité des situations de soins. La démarche clinique est un processus qui s'appuie sur une conception humaniste des soins qui prend en considération l'expression personnalisée des maladies et les réactions comportementales de la personne à sa maladie, à son placement, à l'hospitalisation... ».⁶

Cet apprentissage s'initie dès le début de l'année de formation.

Le processus d'analyse de la situation de la personne sera plus performant par l'utilisation du raisonnement clinique par la méthode inducto-hypothético-déductive. L'apprentissage de ce raisonnement clinique partagé s'appuie sur tous les modules du référentiel de formation aide-soignant. Il développe chez l'élève une capacité à la réflexivité s'appuyant sur les étapes d'observations, de proposition d'une hypothèse de

⁶ Thérèse PSIUK, « L'apprentissage du raisonnement clinique », Perspectives en éducation et formation, De Boeck, p 22, Edition 2012

cible, de recueils de données cliniques, complémentaires, de confirmation ou d'infirmation de cette hypothèse, d'actions ciblées et d'évaluation de résultats et de réajustement.

L'apprentissage de la démarche clinique par la méthode tri-focale s'inscrit dans un projet d'institut afin de conforter l'interdisciplinarité AS et IDE dès la formation.

7 – LE SUIVI PEDAGOGIQUE AU COURS DE LA FORMATION

7.1 Objectifs

C'est un accompagnement individuel et/ou collectif de l'élève. Il est réalisé par une formatrice référente tout au long de la formation.

Le suivi nécessite toujours l'implication personnelle de l'élève, du groupe et de l'équipe pédagogique. Il s'initie à l'issu d'une évaluation personnalisée de l'apprenant sur ses capacités « en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques. Cette étape permet de mettre en place des dispositifs complémentaires pour renforcer les apprentissages ».

❖ **Dans le cadre de l'accompagnement pédagogique individualisé (API durée 35h) :**

L'IFAS de Tulle fait appel aux compétences du GRETA pour évaluer, dans un premier temps, les apprenants sur leurs prérequis au regard des attendus du référentiel et identifier des groupes de besoins.

Il intervient à hauteur 27 heures. Il apporte un accompagnement et des conseils individualisés. Les 8 heures restantes sont utilisées par les formateurs pour l'apprentissage à des méthodes de travail (carte mentale, la prise de notes, le travail en groupe...), la recherche documentaire et l'utilisation des outils numériques et informatiques. Un temps sera réservé sur « le danger internet ».

❖ **Le suivi pédagogique individuel (SP) (7h) :** prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement en s'appuyant sur l'outil de positionnement (cf. Annexe IV - B1-B2-B3).

❖ **Les travaux personnels guidés (TPG) (35h)**

Ces heures sont planifiées sur les différents modules. Le contenu de ces temps est adapté aux besoins individuels et collectifs des élèves. Ils peuvent prendre la forme de temps de travail sur des prérequis en prévision de pédagogies inversées, de révisions, de renforcements en lien avec le diagnostic de l'API.

Les TPG peuvent être utilisés à des analyses de la pratique ou de situations. Ces analyses de pratiques de soins sont exposées et analysées en petits groupes à partir du Port Folio. Elles permettent d'acquérir des capacités de questionnement et de réflexivité. Le passage à l'écriture permet aussi d'apprendre à se distancier de sa pratique, d'évoluer afin de développer une posture professionnelle.

7.2 Modalités du suivi pédagogique

7-2-1 - Suivis pédagogiques individuels

❖ Trois suivis individuels obligatoires :

- Le 1er en début de formation avant le départ en stage
- Le 2ème temps à mi formation
- Le 3ème temps avant le stage pré professionnel

En fonction des besoins, des temps supplémentaires sont proposés.

7-2-2 - Suivis pédagogiques collectifs

Les suivis collectifs des élèves sont organisés par leur formateur référent en groupes restreints pour exprimer le vécu de stage : (des 3 stages de 5 semaines des PC et pour les parcours passerelles au prorata du nombre de stages).

Ces temps de suivis pédagogiques représentent un minimum de 7 H.

8 – REFLEXION SUR LE PROJET PROFESSIONNEL

Le projet professionnel est la projection volontaire future dans une situation professionnelle que l'on espère atteindre. Il s'appuie sur le contexte des politiques de santé, économique et socio culturelle du moment.

Le projet professionnel naît de l'histoire de vie de l'élève, il s'appuie sur ses représentations de la profession et sur la façon dont il l'envisage.

Tout au long de sa formation, l'élève va entreprendre un travail de recherche de sens, va s'auto questionner par rapport à ses choix, ses orientations, ses actes et son système de valeurs. Peu à peu, il va pouvoir construire sa propre identité professionnelle.

8.1 Objectifs

Pour accompagner l'élève à l'élaboration de son projet professionnel, l'équipe pédagogique doit l'amener à préciser ses motivations de départ et formuler ses projets :

- clarifier ses valeurs personnelles,
- faire des liens entre les différentes expériences personnelles et professionnelles et la fonction aide-soignant(e),
- identifier ses acquis, ses limites (port Folio, diagramme de positionnement),
- évaluer ses différentes capacités à s'investir, à s'adapter, à prendre des responsabilités...,
- affiner, mûrir ses choix professionnels,
- prendre conscience et argumenter les valeurs professionnelles.

8.2 Moyens pédagogiques

L'ensemble des moyens pédagogiques mis en œuvre au cours de la formation contribue à la maturation et à l'élaboration du projet professionnel :

- expériences et vécus de stage,
- suivi pédagogique,
- prise de responsabilité dans la formation,
- travaux de groupes pour intégrer les principes et les valeurs d'une équipe de travail
- élaboration de projets,
- participation à des journées (information, conférences...),

8.3 Modalités

Pour permettre à l'élève de mettre en évidence ces éléments, une réflexion sera mise en place à partir de juin.

Le dernier stage situé en fin de formation est un stage de projet pré-professionnel. Il est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève et de la validation des compétences.

Il va permettre :

- d'augmenter des connaissances ou des compétences spécifiques ou complémentaires pour une meilleure insertion professionnelle,
- de confirmer ou d'infirmer son projet en termes de choix,
- de préciser une professionnalisation dans une voie clairement choisie,
- de lui offrir l'opportunité d'un stage qui peut déboucher sur un emploi.

CONCLUSION :

Ce Projet Pédagogique représente un document de référence de l'IFAS de Tulle pour les élèves aides-soignants, pour l'équipe pédagogique mais aussi les parties intéressées : tutelles, financeurs, ARS, terrains de stages et futurs employeurs.... Il est consultable sur le site Internet de l'Institut et à disposition des intervenants extérieurs, des professionnels de santé et par tout public.

Cette formation en alternance telle qu'elle est conçue permet de former des professionnels débutants prêts à répondre aux attentes des recruteurs du territoire. L'ensemble des moyens utilisés individuels et collectifs favorisent l'autonomie, la participation et l'implication des élèves dans leur apprentissage vers leur professionnalisation et leur réussite.

L'équipe s'engage dans un processus d'amélioration continu de la qualité. Cela lui permet de réfléchir et de s'engager sur des stratégies de développement de conceptions et d'outils pédagogiques innovants afin que la formation suivie permette aux futurs professionnels aides-soignants de s'intégrer dans un environnement professionnel en pleine mutation.